

# Commune de BOUXIERES AUX DAMES

DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2006

L'an deux mil six, le huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. HAQUIN**.

### NOMBRE

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 19  
de votants : 23

**Etaient présents** : M. HAQUIN – M. BARTH – Mme DUMAILLET -Mme LALANTE – M. VOINSON – M. PERRIN - M. AIMOND – Mme DIAZ – M. FRISTOT – Mme DORCHAIN - Mme AUBERT - M. NICOLLE – M. MICHEL -Mme MIDON - Mme SCHERER – M. BREVAL – M. DEJY – Mme STEF – M. BOILLON

Etaient absents : Mme MATHIEU – M. MINNI – Mme PETIT – M. ANDRE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10/03/2006 et que la convocation du Conseil avait été faite le 2/03/2006  
Le maire,  
G. HAQUIN

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme DORCHAIN                      M. FAGNANT à M. HAQUIN  
Mme PAULY à M. FRISTOT                              Mme GROLLEAU à M. BOILLON

Un scrutin a eu lieu, M. MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal doit fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2006, étant précisé :

- que la contribution au syndicat intercommunal d'incendie et de secours du secteur de Pompey, jusqu'alors fiscalisée, est supprimée en raison de la dissolution dudit syndicat ;
- que la participation au service départemental d'incendie et de secours est désormais prise en charge sur le budget principal de la commune.

Il vous est proposé les taux suivants :

	2005			2006			Variation 2006/2005		
	Bases réelles 2005	Taux 2005	Produit réel 2005	Bases prévisionnelles 2006	Taux proposés 2006	Produit prévisionnel 2006	des taux en points	des taux en %	du produit
TH	4 752 672	12,44%	591 232 €	4 822 000	13,43%	647 595 €	0,99	7,96%	56 362 €
TFB	2 863 952	14,23%	407 540 €	2 904 000	15,36%	446 054 €	1,13	7,94%	38 514 €
TFNB	12 315	39,85%	4 908 €	12 570	43,03%	5 409 €	3,18	7,98%	501 €
<b>Total</b>			<b>1 003 680 €</b>			<b>1 099 058 €</b>			<b>95 378 €</b>

Vu le rapport soumis à son examen,  
Vu la commission des finances du 23 février 2006,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2006 comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

Délibération adoptée par 22 voix pour, une abstention (Mme STEF).  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S.  
ET A LA CAISSE DES ECOLES**

Associations	PERCUES 2005	DEMANDEES 2006	PROPOSEES AU CONSEIL MUNICIPAL	ACCORDEES 2006	Remarques
Foyer rural	44 051 €	46 075 €	45 950 €	47 450 €	dont 1.500 € pour la Mezzanine. Une convention d'attribution de subvention devra être signée
F.C.B.	7 000 €	7 400 €	7 000 €	7 000 €	
Comité des Fêtes	17 600 €	17 600 €	17 600 €	17 600 €	
Association du personnel communal	7 800 €	9 066 €	9 066 €	9 066 €	
Personnel communal St Jean	1 800 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €	
OGEc Notre Dame	10 540 €	10 540 €	10 540 €	10 540 €	A verser à l'école ou à l'association, car l'école est en contrat d'association
Tennis Bouxiérois	3 000 €	3 600 €	3 800 €	3 800 €	dont 400 € de subvention exceptionnelle, sur facture
Jumelage Mutlangen	4 000 €	4 200 €	4 000 €	4 000 €	
CRVB	247 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	dont 700 € versés sur justificatif de réalisation du projet, + nettoyage
Bibliothèque pour Tous	1 500 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	
Club Couture	163 €	163 €	163 €	163 €	
Ski-Vélo-Evasion	400 €	600 €	600 €	600 €	dont 200 € pour un investissement de 2.000 €
Club des Joyeux	300 €	300 €	300 €	300 €	
Retraités	1 120 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €	
A.S.B.	602 €	600 €	600 €	600 €	dont 150 € de subvention exceptionnelle (20ème anniversaire)
A.M.C.	600 €	600 €	300 €	300 €	
Croix-Rouge	420 €	1 000 €	420 €	420 €	investissement (ambulance)
Associations caritatives	500 €	1 000 €	500 €	500 €	dont Kientz : 250 € et banque alimentaire : 250 €
A.D.E.M.	600 €	1 200 €	0 €	0 €	Un piano d'une valeur de 1.500 € sera acheté par la commune et mis à disposition de l'ADEM.
Entr'aide familiale	305 €	305 €	305 €	305 €	
Jabad	0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	projet Maroc
A.M.B Handball	500 €	310 €	310 €	310 €	Subvention en réserve pour tournoi
Club Canin	0 €	0 €	0 €	0 €	tonte et aide technique
<b>Total</b>	<b>103 048 €</b>	<b>111 929 €</b>	<b>108 624 €</b>	<b>110 124 €</b>	

Subventions accordées aux associations par 15 voix pour, 3 personnes ne prennent pas part au vote (M. MICHEL, Mme DUMAILLET, M. FRISTOT), 5 voix contre (M. BREVAL, M. DEJY, Mme STEF, M. BOILLON, Mme GROLLEAU).

Etablissements publics	PERCUES 2005	DEMANDEES 2006	PROPOSEES AU CONSEIL MUNICIPAL	ACCORDEES 2006	Remarques
Caisse des écoles	62 729 €	60 128 €	60 128 €	60 128 €	baisse des effectifs
CCAS	42 800 €	42 800 €	42 800 €	42 800 €	
<b>Total</b>	<b>105 529 €</b>	<b>102 928 €</b>	<b>102 928 €</b>	<b>102 928 €</b>	

Subventions accordées à l'unanimité à la Caisse des écoles et au CCAS.

Le conseil rappelle les subventions accordées aux bailleurs des logements conventionnés :

Bailleurs de logements conventionnés	PERCUES 2005	DEMANDEES 2006	PROPOSEES AU CONSEIL MUNICIPAL	ACCORDEES 2006	Remarques
SCI de l'Auto	sans objet	30 000 €	30 000 €	30 000 €	pour mémoire, subvention votée le 26/10/2005
Batigère	sans objet	22 000 €	22 000 €	22 000 €	pour mémoire, subvention votée le 26/10/2005
<b>Total</b>		<b>52 000 €</b>	<b>52 000 €</b>	<b>52 000 €</b>	

<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b>  <b>AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005</b></p>
--

Le Conseil Municipal constatant un excédent de fonctionnement de 511 797,45 € à la clôture de l'exercice 2005, il est proposé d'affecter ce résultat selon le tableau ci-joint.

Vu le rapport soumis à son examen,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter le résultat de 2005 comme proposé dans le tableau joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

<p><b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2006 – BUDGET PRINCIPAL</b></p>
--

Le Conseil Municipal procède au vote du BP 2006, par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES
<p>CHAPITRES</p> <p>011 : unanimité  012 : unanimité  65 : 5 voix contre (MM. BREVAL, DEJY, BOILLON, Mmes STEF, GROLLEAU)  66 : unanimité  67 : unanimité  022 : unanimité  023 : unanimité  042 : unanimité</p>	<p>CHAPITRES</p> <p>70 : unanimité  73 : unanimité  74 : unanimité  75 : unanimité  013 : unanimité  76 : unanimité  77 : unanimité  79 : unanimité  002 : unanimité</p>

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES
<p>CHAPITRES ET OPERATIONS</p> <p>20 : unanimité  21 : unanimité  2315/11 : unanimité  2315/12 : unanimité  2315/14 : unanimité  2315/15 : 1 abstention (Mme STEF)  23 : 1 abstention (Mme STEF)  16 : unanimité  020 : unanimité  001 : unanimité  2315/16 (centre-ville) : unanimité</p>	<p>CHAPITRES ET OPERATIONS</p> <p>10 : unanimité  13 opération 15 : unanimité  13 opération 16 : unanimité  13 : unanimité  040 : unanimité  021 : unanimité  024 : unanimité  1068 : unanimité  001 : unanimité</p>

**SERVICE DE L'EAU POTABLE**  
**AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005**

Le Conseil Municipal constatant un excédent de fonctionnement de 31 513,56 € à la clôture de l'exercice 2005, il est proposé d'affecter ce résultat selon le tableau ci-joint.

Vu le rapport soumis à son examen,  
Vu la commission des finances du 23 février 2006,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter le résultat comme proposé dans le tableau joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006**  
**BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal procède au vote du BP 2006 du service de l'eau potable.

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
CHAPITRES 011 : unanimité 66 : unanimité 68 : unanimité	CHAPITRES 70 : unanimité 77 : unanimité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CHAPITRES ET OPERATIONS 13 : unanimité 16 : unanimité 23 : unanimité 2315 : unanimité	CHAPITRES 10 : unanimité 13 : unanimité 23 : unanimité 28 : unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**  
**AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2005**

Le Conseil Municipal constatant un excédent de fonctionnement de 437 210,16 € à la clôture de l'exercice 2005, il est proposé d'affecter ce résultat selon le tableau ci-joint.

Vu le rapport soumis à son examen,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter le résultat comme mentionné dans le tableau ci-joint.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal procède au vote du BP 2006 du service assainissement.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>
CHAPITRES : 011 : unanimité 66 : unanimité 68 : unanimité 022 : unanimité 023 : unanimité	CHAPITRES : 70 : unanimité 75 : unanimité 77 : unanimité 002 : unanimité

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
CHAPITRES ET OPERATIONS : 13 : unanimité 16 : unanimité 2315/3 : unanimité 2315/9 : unanimité	CHAPITRES : 13 : unanimité 23 : unanimité 2315 : unanimité 28 : unanimité 021 : unanimité

**SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Vu le code des marchés publics,

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 16 décembre 2005,

Vu la publicité parue au BOAMP le 21 décembre 2005, ainsi que la publication sur le site Internet *marches-securises.fr* en date du 16 décembre 2005,

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie :

- le 16 février 2006, pour ouvrir les candidatures,
- le 23 février 2006, pour choisir, après analyse du maître d'œuvre, les candidats admis à présenter une offre, puis procéder à l'ouverture des offres,
- le 7 mars 2006, pour choisir l'offre de chaque lot économiquement la plus avantageuse.

Considérant que ladite commission a classé les offres en fonction des critères déterminés dans le règlement de la consultation et au vu de l'analyse du maître d'œuvre, puis a choisi comme offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction de la valeur technique des prestations et du prix :

- Lot 1 (travaux de canalisations) : entreprise SADE (offre de base) pour un montant TTC de 567.494,94 €.
- Lot 2 (travaux de création d'un tunnel sous l'A31) : le groupement d'entreprises groupées solidaires PRESTINI-BONNA SABLA (offre variante) pour un montant TTC de 478.400,01 €.

Vu le rapport soumis à son examen, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- entérine la procédure d'appel d'offres ouvert,
- autorise le maire à signer les marchés avec :

- Lot 1 (travaux de canalisations) : entreprise SADE (offre de base) pour un montant TTC de 567.494,94 €.

- Lot 2 (travaux de création d'un tunnel sous l'A31) : le groupement d'entreprises PRESTINI-BONNA SABLA (offre variante) pour un montant TTC de 478.400,01 €.

- précise que les crédits sont ouverts au budget annexe du service assainissement.

Délibération adoptée par 22 voix pour, une abstention (Mme STEF).